

# ALERTE !

## ETRE USAGER ET EMPLOYEUR,

## ATTENTION

## DANGER POUR TOUS



Les fusions, restructurations, les regroupements dans l'ensemble de tous les secteurs professionnels contribuent à la casse des missions de service public et remettent en cause l'essence même de notre protection sociale.

Ce n'est pas le travail qui coûte, mais le capital qui confisque les richesses créées par le travail.

Dans notre secteur d'activité de l'aide, de l'accompagnement et du maintien à domicile, 10 000 emplois ont été supprimés depuis 2009. Un plan social totalement passé inaperçu. Alors que le vieillissement de la population s'accélère, les heures d'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) stagnent.

Le secteur de l'aide, de l'accompagnement et du maintien à domicile en mode prestataire représente plus de 226 000 salariés. C'est un véritable vivier d'emplois non délocalisables, mais quels emplois ?

Au conseil départemental de la Somme, le vice-président en charge de l'autonomie des personnes âgées et des handicapés entend « rééquilibrer les modes d'intervention en privilégiant le mode mandataire suite à la mise en place d'un référentiel. » Il dit également « qu'un processus d'accompagnement sera mis en place afin d'accompagner les usagers lors de l'accomplissement du contrat de travail et les démarches auprès de l'URSSAF ». Le but étant de « rassurer les bénéficiaires ».

**Cette proposition sera soumise au vote le 19 décembre 2016 dans le cadre des orientations budgétaires, pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

Le vice-président en charge de la perte d'autonomie est-il dans la réalité ou dans le monde des « bisounours » ?

**LES USAGERS DOIVENT SAVOIR QU'AVEC LE MODE MANDATAIRE, ILS SONT DE FAIT EMPLOYEUR DIRECT AVEC LES CONSÉQUENCES QUE CELA IMPLIQUE. SI LES DROITS DES SALARIÉS NE SONT PAS RESPECTÉS, CE SERONT DONC LES USAGERS QUI AURONT LA RESPONSABILITÉ D'APPLIQUER LA LÉGISLATION DU TRAVAIL EN VIGUEUR AU RISQUE DE SE RETROUVER DEVANT LES TRIBUNAUX CAR CE SONT EUX LES EMPLOYEURS.**

Le secteur de l'aide, de l'accompagnement, et du maintien à domicile intervient auprès de publics fragiles de la naissance à la mort selon les besoins fondamentaux tel que : être propre, boire, manger, dormir, respirer, éliminer, se mouvoir, éviter les dangers, communiquer, se vêtir, se dévêtir, etc.

L'étude nationale des coûts estime que le coût moyen de l'heure d'APA s'élève à 24,24€ sur la base des données 2011 à 2013.

**LE SECTEUR DE L'AIDE, DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU MAINTIEN À DOMICILE N'EST PAS UN SECTEUR MARCHAND.**

**IL N'EST PAS À VENDRE !**

La garantie d'un service de qualité, de suivi et de personnel qualifié et formé, doit continuer à relever d'un service prestataire.

**AUCUN ÉLU POLITIQUE RESPONSABLE NE DOIT VOTER CETTE ORIENTATION BUDGÉTAIRE !**

Cette orientation n'a qu'un but.

Sous prétexte d'économie :

- dégrader les services rendus aux aînés ou handicapés
- précariser encore plus les salariés.
- casser un système d'aide et de protection au profit d'un service marchand.

**USAGERS, SALARIÉS, TOUS ENSEMBLE,  
OPPOSONS-NOUS À L'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017 SUR  
LA PERTE D'AUTONOMIE.**

**IMPOSONS LE CHOIX DE LA RAISON.  
CELUI D'UN SERVICE PUBLIC DE L'AIDE, DE  
L'ACCOMPAGNEMENT ET DU MAINTIEN À DOMICILE EN MODE  
PRESTATAIRE.**

**L'humain n'est pas une marchandise.**